



## **LA POLITIQUE RUSSE EN MATIÈRE D'AVORTEMENT**

*Par Stanislav Kulov et Moses Kondrashin*

*Mars 2020*

Le présent article vise à fournir une analyse concise et documentée sur la politique russe en matière d'avortement, en permettant de comprendre l'évolution du droit et les causes de cette évolution.

LE CONTEXTE SOCIAL	1
LA POSITION DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES	6
LES MOUVEMENTS CIVILS PRO-VIE	9
LA SITUATION JURIDIQUE	9
QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?	12

### **LE CONTEXTE SOCIAL**

Un soutien croissant pour une meilleure protection de la vie prénatale.

En 2003, le vice-président de la Douma, Arthur Chilingarov, a déclaré qu'en nombre d'avortements, la Russie arrivait en tête du classement mondial. Les députés ont évoqué la possibilité d'interdire l'avortement ou d'en réduire le recours, mais Victor Medkov, professeur associé au Département de sociologie familiale et de démographie de la Faculté de sociologie de l'Université d'État de Moscou, a expliqué que la population n'augmenterait pas grâce une interdiction partielle ou totale de l'avortement.

Selon lui, si « *une femme décide de se faire avorter, elle le fera de toute façon, et c'est son droit* »<sup>1</sup>.

En 2004, les participants d'une conférence ecclésiale ouverte au public portant sur « *Les bases spirituelles et morales du développement démographique de la Russie* » ont appelé le Président russe à interdire l'avortement par une loi et ont lancé un appel au Ministère de la santé afin « *d'introduire une réduction du nombre d'avortements comme un critère pour les activités de conseil aux femmes* » et « *de qualifier une interruption volontaire de grossesse sans nécessité médicale dans les critères d'éthique médicale de grossesse comme un meurtre prémédité.* »<sup>2</sup>

Mikhail Rokitsky, membre de la Commission sur la protection de la santé à la Douma, a répondu que : « *nous sommes souvent sollicités pour rédiger une loi interdisant l'avortement. Mais un tel document est totalement inacceptable pour notre société.* »

Selon Rosstat<sup>3</sup>, en 2004, 1.797.567 femmes ont interrompu volontairement leur grossesse en Russie<sup>4</sup>.

En 2007, VCIOM<sup>5</sup> a publié les résultats d'un sondage sur les actions et les phénomènes que les Russes considèrent comme inadmissibles. La liste comprenait notamment la consommation de drogue, le fait de donner et de recevoir des pots-de-vin, le refus de faire son service militaire, la xénophobie, etc. L'avortement était le phénomène le moins inacceptable de toute la liste : seuls 29 % des Russes le condamnaient<sup>6</sup>.

En 2010, lors d'une conférence de presse sur la campagne interrégionale « *La Russie, c'est pour la vie ! Une Russie sans avortements* », l'Archiprêtre Vsevolod Chaplin, chef du Département synodal de l'Église orthodoxe russe pour les relations entre l'Église et la société, a déclaré qu' « *il est nécessaire de soulever la question du non-paiement des avortements par les contribuables.* »<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> ЕЛЕНА Ъ-ВАНСОВИЧ, « Rien ne sauvera la Russie de la mortalité », Kommersant Journal, No.57, 03 avril 2003, p. 8, Kommersant URL: <https://www.kommersant.ru/doc/374715> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>2</sup> « L'Église met une croix sur l'avortement », // Kommersant, URL : <https://www.kommersant.ru/doc/516806> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>3</sup> Service d'État des statistiques fédérales.

<sup>4</sup> Taux d'avortements selon les statistiques du gouvernement, URL : <https://www.fedstat.ru/indicator/31595.do> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>5</sup> Centre de recherche russe sur l'opinion publique.

<sup>6</sup> À propos de la mortalité en Russie, Centre de recherche de l'opinion publique de toute la Russie, URL : <https://wciom.ru> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>7</sup> L'avortement ne devrait pas être financé par l'État, *Gazeta.ru*, URL : [https://www.gazeta.ru/news/lenta/2010/06/01/n\\_1502028.shtml](https://www.gazeta.ru/news/lenta/2010/06/01/n_1502028.shtml) (accessible au 31 mars 2020).

En 2011, Valery Draganov, député du parti Russie unie<sup>8</sup>, premier vice-Président de la commission de l'industrie de la Douma, a présenté une proposition de loi<sup>9</sup> à la Douma, interdisant l'avortement dans certains cas spécifiques. Le document a été supprimé quelques heures après son apparition dans la base de données de la Douma. Il a été dit que le texte de la proposition était une erreur, bien qu'il n'ait pas été précisé quel type d'erreur avait été commise.

En outre, aucun nouveau document n'a jamais été publié. Le député Draganov a déclaré<sup>10</sup> que le projet de loi avait été élaboré par plusieurs organisations publiques en collaboration avec l'Eglise orthodoxe russe.

La même année, le Patriarche Cyrille a envoyé une proposition aux dirigeants de la Fédération de Russie pour dérembourser les procédures d'avortement (sauf dans les cas où la grossesse constitue une menace directe pour la vie de la mère) et pour interdire de payer les avortements avec l'argent<sup>11</sup> des contribuables.

Enfin, des amendements ont été déposés en 2011 à la loi fédérale « *sur les soins de santé* », n° 323, qui régleme notamment les procédures d'avortement. Les femmes désireuses d'interrompre une grossesse, selon la période, doivent désormais attendre de deux à sept jours pour prendre leur décision définitive (le « délai de réflexion »)<sup>12</sup>.

En 2013, les députés de la région de Samara ont soumis un projet de loi à la Commission pour la protection de la santé de la Douma, visant à interdire les avortements à la demande, sans indications médicales. L'initiative a été rejetée par le ministère de la santé de Russie, mais elle a été soutenue par le ministère de la justice de la Chambre publique et l'Église orthodoxe russe. Le document n'a cependant jamais été discuté à la Douma car il n'a pas reçu l'avis juridique favorable du gouvernement russe<sup>13</sup>. En 2014, les députés de Samara ont à nouveau tenté de promouvoir le document, mais les députés l'ont rejeté<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup> Parti politique russe le plus important de la Fédération.

<sup>9</sup> « Le projet de loi a été abandonné prématurément », *Gazeta.ru*, URL : <https://www.gazeta.ru/social/2011/06/01/3636057.shtml> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>10</sup> « Le projet de loi sur l'avortement développé en collaboration avec l'église orthodoxe russe a été retiré mais sera réintroduit à la fin de la semaine », *Gazeta.ru*, URL : [https://www.gazeta.ru/news/lenta/2011/06/01/n\\_1865633.shtml](https://www.gazeta.ru/news/lenta/2011/06/01/n_1865633.shtml) (accessible au 31 mars 2020).

<sup>11</sup> « Suggestions pour améliorer les politiques nationales dans le domaine des soins à la famille et à l'enfance », *Église orthodoxe russe*, URL : <http://www.patriarchia.ru/db/text/1386377.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>12</sup> « La Douma de la Fédération de Russie a adopté la loi sur les minimums de protection de la santé des citoyens dans la Fédération de Russie », *Preobrazhenskoye Bratstvo*, URL : <https://psmb.ru/a/v-gosdume-rf-prinyat-zakon-ob-osnovah-ohrany-zdorovya-grazhdan-v-rf.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>13</sup> L'avortement à la demande sans raison médicale pourrait être interdit en Russie, *Samara online*, URL : <https://63.ru/text/health/54968941/?from=listnews> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>14</sup> « La Duma s'oppose aux restrictions à l'avortement de Samara », *63 RU*, URL : <https://63.ru/text/gorod/27542438531072.html> (accessible au 31 mars 2020).

En 2015, le Patriarche Cyrille a une nouvelle fois proposé d'exclure l'avortement du système d'assurance maladie obligatoire (CHIS), ainsi que de restreindre ou d'imposer une interdiction totale de la promotion et de la publicité de l'avortement<sup>15</sup>. En mai de la même année, les députés Elena Mizulina et Sergey Popov ont présenté un projet de loi visant à restreindre les procédures d'avortement.

Le document proposait que l'interruption volontaire de grossesse ne soit pratiquée que dans les institutions publiques et uniquement pour des raisons médicales. La pratique de l'avortement dans des cliniques privées aurait dû nécessiter la demande d'une responsabilité administrative : des amendes pour les citoyens allant jusqu'à 200.000 roubles et, pour les personnes morales, jusqu'à 2,5 millions de roubles. Finalement, le document n'a pas été soutenu par le gouvernement<sup>16</sup>.

En 2015, 747.000 avortements ont été enregistrés dans le pays, dont 60 % ont été pratiqués sans indication médicale. La raison la plus fréquente de recourir à l'avortement était d'ordre économique dans 23 % des cas<sup>17</sup>.

En 2016, le Patriarche Cyrille a rencontré les participants du mouvement public panrusse « *Pour la vie* » et du mouvement « *Volontaires orthodoxes* ». Ils recueillir des signatures pour un appel des citoyens à une interdiction totale de l'avortement, notamment signé par le Patriarche de l'Église orthodoxe russe<sup>18</sup>.

En 2017, le gouvernement russe a approuvé le projet de loi pour un nouveau projet prioritaire, la promotion d'un mode de vie sain jusqu'en 2025. Cette nouvelle loi a notamment pour objectif de réduire de 30 % le nombre d'avortements, c'est-à-dire de 20,5 avortements pour 1 000 Russes en 2017 à 16 avortements pour 1 000 Russes en 2025. Les mesures spécifiques qui permettront d'atteindre ces résultats n'ont pas été indiquées dans le document, et encore moins la « *propagande contre l'avortement* » qui était pourtant mentionnée dans le projet de loi<sup>19</sup>.

Selon le Ministère de la santé de la Fédération de Russie, plus de la moitié des avortements en 2017 (54,1 % contre 58,9 % en 2016) étaient légaux, 17,9 % des avortements étaient dits spontanés (fausses-couches) et 17 % résultaient de la prise de pilules abortives. Par ailleurs, 3,6 % des avortements n'ont pas été comptabilisés pour

---

<sup>15</sup> « Le Patriarche Cyrille a proposé d'exclure l'avortement du système d'assurance maladie obligatoire », *INTERFAX.RU*, URL : <https://www.interfax.ru/russia/419438> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>16</sup> Le Gouvernement n'a pas approuvé l'interdiction de l'avortement, *IZ*, URL : <https://iz.ru/news/591913> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>17</sup> Un avortement sur cinq est dû à des difficultés financières selon le ministère de la santé russe, *Takiedela*, URL : <https://takiedela.ru/news/2016/10/14/prichiny-aborta/> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>18</sup> Sa Sainteté le Patriarche Cyrille signe l'appel des citoyens pour l'interdiction de l'avortement, *Église orthodoxe russe*, URL : <http://www.patriarchia.ru/db/text/4625720.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>19</sup> Le gouvernement de la Fédération de Russie a inclus la promotion de l'avortement dans le projet d'État, *Takiedela*, URL : <https://takiedela.ru/news/2017/08/07/propaganda-protiv-abortov/> (accessible au 31 mars 2020).

diverses raisons, en partie parce qu'ils ont été pratiqués en dehors des établissements médicaux. Les avortements pour raisons médicales ne représentaient que 2,8 %<sup>20</sup>.

En 2018, l'instauration d'un moratoire temporaire sur la pratique d'avortements fut largement discutée dans plusieurs régions de la Fédération de Russie<sup>21</sup>.

Ainsi, selon les données du Centre Levada qui a comparé les résultats d'études similaires en 1998 et 2008, les citoyens de la Fédération de Russie sont aujourd'hui beaucoup plus préoccupés par les avortements, ainsi que par toutes les questions des relations sexuelles avant le mariage et des mariages entre personnes du même sexe. Par exemple, en 2017, 35 % des personnes interrogées désapprouvaient les avortements pour des raisons médicales et sociales, alors qu'en 1998, seulement 12 % les désapprouvaient.

En outre, environ 37 % des femmes et 31 % des hommes condamnent l'avortement quelle que soit la situation financière de la famille<sup>22</sup>.

Vladimir Serov, président de la communauté russe des obstétriciens-gynécologues, a indiqué qu'au cours des 25 dernières années, le nombre d'avortements en Russie a été diminué par 8, passant de 5 millions à 600.000 par an. Cela a été possible grâce aux programmes financés par l'État pour les familles et les parents, aux cours d'éducation sur les dangers des avortements, aux centres de soutien et aux mouvements et organisations religieux et pro-vie. « *Nous allons dans la bonne direction* », a déclaré Serov. « *Il est important de ne pas interdire les avortements, car cela augmentera le nombre d'avortements illégaux et, par conséquent, la mortalité (maternelle) sera accrue.* »<sup>23</sup>

Le 30 janvier 2019, le président de la Douma, Viatcheslav Volodine, a donné des instructions pour créer un groupe de travail qui discutera du retrait de l'avortement du système d'assurance maladie obligatoire. La proposition est venue du Patriarche de Moscou et de toute la Russie, Cyrille. Lors des lectures de Noël, il a déclaré que la Douma n'avait encore rien fait pour résoudre ce « problème »<sup>24</sup>.

---

<sup>20</sup> Le nombre d'avortements en Russie au cours de l'année a diminué de 8,8 %, TASS, URL : <https://tass.ru/obschestvo/5372418> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>21</sup> Annonce d'un moratoire sur l'avortement en milieu scolaire, *Kommersant*, URL : <https://www.kommersant.ru/doc/3706048> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>22</sup> De plus en plus de gens condamnent l'avortement, *Levada-Center*, URL : <https://www.levada.ru/2018/01/11/osuzhdayushhih-aborty-stalo-bolshe/> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>23</sup> Natalia Berishvili, Le nombre de russes condamnant l'avortement a triplé, *IZ*, URL : <https://iz.ru/693266/nataliia-berishvili/osuzhdaiushchikh-aborty-rossiian-stalo-vtroe-bolshe> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>24</sup> « Comment l'attitude envers l'avortement a-t-elle changé en Russie ? », *Takiedela*, URL : <https://takiedela.ru/news/2019/01/31/kak-v-rossii-menyalos-otnoshenie-k-abor/> (accessible au 31 mars 2020).

## LA POSITION DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES

De nos jours, les organisations religieuses jouent un rôle important dans le processus de décision publique. Les représentants des confessions traditionnelles sont unis contre l'avortement qui est considéré tant comme un péché et un meurtre que comme le résultat du déclin spirituel de la société.

L'Église orthodoxe russe s'est toujours opposée à l'avortement, et le Patriarche Cyrille a proposé de retirer cette procédure du programme CHI pendant plusieurs années consécutives, mais n'a jamais reçu l'approbation des parlementaires.

Selon la conception sociale de l'Église orthodoxe russe, dans des cas extraordinaires, l'avortement n'est autorisé que s'il entraîne la mort ou des dommages physiques graves.

*« L'Église orthodoxe ne peut en aucun cas donner sa bénédiction pour un avortement. L'Église ne rejette pas les femmes qui ont commis un avortement, mais les appelle à la repentance et à surmonter les conséquences pernicieuses du péché par la prière et l'accomplissement de la pénitence avec participation ultérieure aux sacrements salvateurs. Dans les cas où la vie de la mère est directement menacée par la poursuite de la grossesse, en particulier si elle a d'autres enfants, il est recommandé de faire preuve d'indulgence dans la pratique pastorale. »<sup>25</sup>*

Les mêmes opinions se retrouvent dans la conception sociale protestante du ministère, qui suit généralement une compréhension traditionnelle de l'Écriture. Par exemple, un éminent expert et évêque principal de l'Union russe des chrétiens de confession évangélique pentecôtiste, Sergey Ryakhovskiy, a déclaré :

*« Les églises évangéliques, ainsi que l'Eglise orthodoxe russe dont la conception du ministère social est à 99 % la même que la nôtre en ce qui concerne l'avortement, le reconnaissent non seulement comme un péché, mais aussi comme un meurtre. Aujourd'hui, cela peut sembler assez radical, mais nous ne pouvons pas tourner autour du pot. J'ai 6 enfants et 8 petits-enfants. Je suis né dans une famille nombreuse de 10 enfants. Je suis si reconnaissant envers Dieu que mes parents aient donné naissance à tous ces enfants. Ma femme et moi avons fait de même. »<sup>26</sup>*

---

<sup>25</sup> Fondements du concept de société selon l'Église orthodoxe russe, *Azbukaveri*, URL : <https://azbyka.ru/otechnik/dokumenty/osnovy-sotsialnoj-kontseptsii-russkoj-pravoslavnoj-tserkvi/> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>26</sup> Elena Semenova, Mgr Sergey Ryakhovsky : « L'avortement n'est pas seulement un péché, c'est un meurtre, dont la responsabilité incombe à la femme et à l'homme », *ROSHVE*, URL : <https://www.cef.ru/infoblock/news/read/article/1354818> (accessible au 31 mars 2020).

La position de Ryakhovsky est un point de vue commun aux protestants de Russie et a été mis en évidence dans la « *Conception sociale des protestants russes* ». Les protestants considèrent l'apologie et la justification de l'avortement comme un signe clair de la dégradation morale de la société moderne et comme une menace pour l'avenir de l'humanité. La fidélité à la doctrine biblique sur la vie humaine, depuis sa conception, selon l'opinion générale des églises protestantes, est incompatible avec la reconnaissance de la liberté de choix des femmes de décider du sort du fœtus<sup>27</sup>.

Les catholiques de Russie suivent leur position dogmatique et ne soutiennent pas l'avortement. « *L'Église catholique n'est pas favorable à l'avortement. En outre, la femme qui subit un avortement et tous ceux qui y ont participé directement et qui ont exercé sur elle une pression physique ou morale tombent automatiquement sous le coup de l'excommunication* », a déclaré le Secrétaire Général de la Conférence des évêques catholiques de Russie, le père Igor Kovalevsky<sup>28</sup>.

Le prêtre a noté que « *la Russie est actuellement l'un des pays dans lesquels la législation sur l'avortement est la plus libérale.* » Même dans les pays ayant une législation laïque - par exemple, en Amérique du Sud et en Europe occidentale – « *les avortements sont beaucoup plus difficiles à pratiquer qu'en Russie* », ce qui, selon lui, est dû à la très forte influence de la culture de l'Église catholique<sup>29</sup>.

Les musulmans de Russie suivent la position islamique mondiale et considèrent également l'avortement comme un grand péché tout à fait inacceptable. Cependant, une opinion antérieure des islamologues admettait que l'avortement était acceptable jusqu'à 120 jours à partir du moment de la conception, lorsqu'il y a une crainte évidente pour la santé ou la vie d'une femme enceinte, ainsi que pour le diagnostic d'une maladie difficile à soigner chez l'enfant. Récemment, le Conseil eurasiatique des oulémas a souligné que l'avortement n'est pas acceptable. Un fœtus est égal en droit à une personne et la loi devrait être la même pour les deux<sup>30</sup>. Il est assez intéressant de mentionner que les problèmes des avortements ne sont pas réglés dans un document officiel des musulmans de Russie, concernant le ministère des affaires sociales.

Le président du Département synodal pour les relations entre l'Église orthodoxe et la société, Vladimir Legoyda, a déclaré que la position principale de l'Église orthodoxe russe est d'assurer la fourniture de services du système d'assurance maladie obligatoire<sup>31</sup>. En 2016, Sa Sainteté le Patriarche de Moscou et de toute la Russie Cyrille

---

<sup>27</sup> Positions sociales des églises protestantes de Russie, ROSHVE, URL :

<https://www.cef.ru/infoblock/greetings/letter/article/1378910> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>28</sup> Les catholiques russes comprennent l'attitude de l'Église orthodoxe russe sur l'interdiction de l'avortement, *RIA Novosti*, URL : <https://ria.ru/20160927/1477988003.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Est-il possible d'un point de vue islamique d'avoir un avortement ? *Mosdum*, URL : <http://mosdum.ru/mozhno-li-s-tochki-zreniya-islama-delat-abort/> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>31</sup> L'Église orthodoxe russe est fondamentalement en faveur du retrait de l'avortement de l'assurance maladie obligatoire, *TASS*, URL : <https://tass.ru/obschestvo/3658599> (accessible au 31 mars 2020).

a soutenu des initiatives publiques et une pétition visant à retirer la couverture de l'avortement de l'assurance maladie.

Une attention particulière doit être accordée au travail actif de la Commission patriarcale sur la famille, la protection de la maternité et de l'enfance, dirigée par l'Archiprêtre Dmitry Smirnov. Cette commission a été créée en 2011. Elle a initié des séminaires et des « master class » dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles sur la protection de la famille et des valeurs traditionnelles. Elle a aussi organisé de nombreuses tables rondes, et développe activement l'interaction avec les militants de la société civile et les organisations publiques dans tout le pays.

L'Archiprêtre Dmitri Smirnov prend régulièrement la parole sur des plateformes et des forums internationaux, établissant des partenariats avec des représentants de grands mouvements et organisations publiques - par exemple le Congrès Mondial des Familles<sup>32</sup>.

La réaction des militants des droits de l'homme a été ambiguë. Le conseiller du Représentant plénipotentiaire du Conseil de la Fédération pour l'interaction avec les commissaires aux droits de l'homme et de l'enfant, Boris Lordkipanidze, a affirmé que l'Église devrait s'occuper de l'âme des gens, et non de la législation. Le chef de la Commission des affaires des associations publiques et des organisations religieuses de la Douma, Yaroslav Nilov, a déclaré : « *Le retrait de l'avortement de l'assurance maladie dans la Russie moderne augmenterait le nombre d'avortements non officiels.* »

En réponse, la Présidente de la Commission de la Chambre publique pour le soutien à la famille, aux enfants et à la maternité, Diana Gurtskaya, a soutenu le Patriarche et a déclaré

*« Je considère cela comme une étape extrêmement progressive et je suis convaincue que l'humanité y arrivera inévitablement, car à différentes époques, elle a été confrontée à la nécessité d'assurer l'égalité des droits des femmes ou de garantir les droits des personnes de races et de nationalités différentes. »*<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> XII<sup>e</sup> Congrès mondial des familles, *Commission patriarcale pour la protection de la famille, de la mère et de l'enfant*, URL : <http://pk-semya.ru/novosti/item/6968-xii-vsemirnyj-kongress-semej.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>33</sup> Gurtskaya a soutenu l'idée d'interdire l'avortement, *Rambler News*, URL : <https://news.rambler.ru/starlife/34837910-gurtskaya-podderzhala-ideyu-zapreta-abortov/> (accessible au 31 mars 2020).

## **LES MOUVEMENTS CIVILS PRO-VIE**

Les organisations publiques chrétiennes et les mouvements pro-vie, tels que les mouvements publics russes « *Pour la vie* », « *La sainteté de la maternité* », et bien d'autres, font preuve d'une activité considérable sur cette question.

Le programme caritatif « *Sauver la vie* », activement soutenu par des représentants de l'Église orthodoxe russe, mérite également beaucoup d'attention. Au total, 86 villes participent au programme « *Sauver la vie* », 160 professionnels travaillent dans 122 institutions médicales. Depuis 2015, on affirme que plus de 10.000 enfants ont été sauvés de l'avortement grâce à ce programme.

En 2018, lors de la Journée des enfants, avec la bénédiction de Sa Sainteté le Patriarche Cyrille, une collecte de fonds a été organisée dans toutes les églises pour la prévention des avortements et l'aide aux femmes en situation de crise. Il s'agissait de la deuxième collecte de fonds de ce type organisée par une église. Au cours de cet événement, 38 millions de roubles furent collectés. Ces fonds devaient permettre en 2019 d'ouvrir 13 nouveaux centres d'accueil pour les mères, ce qui portera le nombre total de centres d'accueil à 72. Ces refuges fourniront un soutien médical et psychologique complet aux femmes en situation économique difficile.

L'agenda de ces organisations se limite à des activités éducatives ou à des piquets de grève et des spectacles. Elles s'efforcent également de supprimer l'avortement du système d'assurance médicale. Il est important de noter que le mouvement pro-vie en Russie est étroitement associé aux organisations religieuses (principalement orthodoxes) et directement soutenu par elles. Une autre caractéristique importante de ces mouvements est leur fragmentation et l'absence de centralisation.

## **LA SITUATION JURIDIQUE**

La législation de la Fédération de Russie et l'application effective de la loi sur l'avortement et les procédures associées doivent être révisées et améliorées. Actuellement, le statut juridique de l'avortement dans la Fédération de Russie est très libéral par rapport aux dispositions de la législation de nombreux autres pays dans le monde.

La réglementation sur cette question est presque entièrement assurée par les dispositions de la loi fédérale : « *Loi sur les soins de santé* » n° 323 du 21 novembre 2011.

Cette loi fédérale énumère les principales situations dans lesquelles il est possible de pratiquer un avortement en Russie. La loi prévoit en premier lieu la volonté d'une

femme : si une femme cherche volontairement à avorter, elle a le droit de pratiquer un avortement dans un établissement médical. Les conditions à cela sont qu'elle doit être informée et consentir volontairement à cette procédure après avoir été informée des conséquences possibles d'une telle procédure. Dans ce cas, l'avortement est pratiqué au plus tard jusqu'à la 12<sup>e</sup> semaine de grossesse. Des circonstances sociales ou médicales permettent un avortement jusqu'à la 22<sup>e</sup> semaine de grossesse.

La liste des indications sociales comprenait auparavant le cas d'une situation qui entrave l'accomplissement des devoirs de la mère. Cependant, aujourd'hui, selon le décret gouvernemental n° 98 du 6 février 2012, la seule indication sociale pour l'interruption de grossesse est le cas du viol de la femme.

Plusieurs situations médicales permettent l'avortement à tout moment : si la grossesse comporte des risques pour la santé de la mère ; en cas d'anomalies fœtales, à la fois dangereuses pour la vie et la sécurité de la mère, ou prévoyant la naissance improbable d'une personne en bonne santé.

En Russie, l'interruption illégale de grossesse fait l'objet de poursuites tant en droit administratif qu'en droit pénal. En particulier, la pratique d'avortements illégaux est poursuivie conformément aux dispositions de l'art. 123 du Code pénal<sup>34</sup>.

Les infractions pénales comprennent les avortements pratiqués en dehors des établissements médicaux, par des personnes non qualifiées, et les femmes qui se font avorter sans leur consentement.

L'emprisonnement pour de tels avortements n'est prévu que s'il entraîne la mort de la femme ou s'il porte gravement atteinte à sa santé.

Dans le cadre des discussions juridiques et de diverses initiatives législatives, la position des juristes de l'Église orthodoxe russe attire une attention considérable. Ainsi, le Chef du département juridique du Patriarcat de Moscou, l'Abbesse Ksenia (Chernega), estime que « *la mauvaise direction des initiatives législatives dans le domaine de la lutte contre l'avortement est largement due au fait que tout le monde ne comprend pas quel est le but qu'il poursuit.* » Selon elle, « *une étape importante sur la voie de la mise en œuvre de ces initiatives pourrait être la reconnaissance d'un enfant à naître comme sujet de droit.* »<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> Code pénal russe, Article 123. Pratique illégale d'avortements

1. La réalisation d'avortements par une personne n'ayant pas de formation médicale supérieure ou de spécialisation appropriée est passible d'une amende de 100 à 200 fois le salaire minimum, ou du montant du salaire, ou de tout autre revenu de la personne condamnée pour une période d'un à deux mois, ou de travaux d'intérêt général pour une durée de 100 à 240 heures, ou de travaux correctifs pour une durée d'un à deux ans.

<sup>35</sup> L'Église a proposé au niveau de la loi de reconnaître l'enfant à naître comme sujet de droit, FOMA magazine, URL : <https://foma.ru/v-tserkvi-predlozhili-na-urovne-zakona-priznat-nerozhdennogo-rebenka-subektom-prava.html> (accessible au 31 mars 2020).

Généralement, les opposants à cette position se réfèrent à la Constitution russe, qui garantit à chacun le droit à la vie dès sa naissance, a noté l'Abbesse. « *Cependant, dans d'autres pays, les lois regardent l'enfant différemment. Par exemple, la constitution hongroise dit que la vie doit être protégée dès la conception. La constitution slovaque déclare que la vie humaine est digne d'être protégée avant même la naissance, etc.* », citant des exemples de la législation de pays étrangers<sup>36</sup>.

« *Mais il y a une certaine inconséquence [dans la législation de la Fédération de Russie]. Ainsi, un article du Code civil [de la Fédération de Russie], suivant les traditions du droit romain, vous permet de faire un testament en faveur d'un enfant à naître* », a souligné le chef du département juridique du Patriarcat de Moscou<sup>37</sup>.

Dans ce contexte, l'Abbesse a suggéré au groupe de travail d'envisager la possibilité de « *prendre en compte chaque norme de droit international, qui est stipulée dans la Convention des droits de l'enfant* ». Comme elle l'explique, ce document stipule que l'enfant, avant la période de maturité physique et mentale, a besoin d'une protection et de soins spéciaux, y compris une protection juridique adéquate, tant avant qu'après la naissance. « *Je suggère d'inclure cette définition dans le préambule de la loi fédérale sur les garanties fondamentales des droits de l'enfant dans la Fédération de Russie* », a poursuivi l'Abbesse<sup>38</sup>.

Si cette position était adoptée, alors « *toutes les mesures supplémentaires sur la réglementation et la législation sur les avortements seront justifiées en raison de la protection juridique de l'enfant à naître, dont nous parlons beaucoup, mais qui n'existe pas en tant que sujet de droit* », insiste-t-elle.

En outre, il est nécessaire de réfléchir au contenu de l'article 56 de la loi sur les soins de santé, qui autorise désormais l'interruption volontaire de grossesse à un stade précoce, pour quelque raison que ce soit et à tout moment. « *Le même article donne au gouvernement russe le pouvoir de déterminer une liste d'indications sociales pour l'interruption de grossesse dans les périodes ultérieures. Enfin, le même article donne au Ministère de la santé le droit d'établir toutes les indications médicales pour l'interruption de grossesse en toutes circonstances* », a-t-elle déclaré<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Le représentant de l'Église a proposé au niveau de la loi de reconnaître l'enfant à naître comme sujet de droit, Département juridique du Patriarcat de Moscou, URL : <http://pk-semya.ru/novosti/item/7213-predstavitel-tserkvi-predlozhila-na-urovne-zakona-priznat-nerozhdennogo-rebenka-sub-ektom-prava.html> (accessible au 31 mars 2020).

<sup>39</sup> *Ibid.*

## **QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?**

L'avortement reste l'un des sujets les plus difficiles de l'agenda politique. Au cours des dernières décennies, des efforts considérables ont été faits pour réduire le nombre d'avortements en Russie. Le gouvernement soutient de nombreuses initiatives et activités publiques visant à la prévention de l'avortement, ainsi que des activités éducatives dans ce domaine.

Il est important d'inclure un ensemble de mesures - législatives, sociales et économiques - afin de prévenir le problème. Certaines de ces propositions sont déjà activement mises en œuvre et soutenues par le gouvernement, notamment le soutien aux familles nombreuses.

Pour accroître l'impact de tous les militants pro-vie, organisations, associations religieuses qui s'élèvent contre l'avortement, il est nécessaire de :

- mener un travail d'éducation sur les dangers de l'avortement dans les écoles secondaires et les universités, en se concentrant sur les valeurs familiales traditionnelles ;
- Soutenir financièrement les familles qui souhaitent avoir de nombreux enfants ;
- créer des centres de conseil aux femmes sur les dangers de l'avortement et soutenir les femmes en détresse ;
- ouvrir et financer des centres de soutien économique et financier ;
- retirer progressivement l'avortement du système d'assurance médicale avec une nouvelle révision de la législation vers la position pro-vie ;
- tenir compte de l'expérience des pays occidentaux, en particulier de la Pologne et de la Hongrie.

Bien que le problème de l'avortement dans la Russie contemporaine suscite beaucoup d'intérêt et de préoccupations parmi les militants religieux et les autorités gouvernementales, l'ampleur de ces activités n'est pas aussi importante que dans les pays occidentaux.

La forte diminution du nombre d'avortements au cours des dernières années est une réalisation remarquable dont le mérite revient tant du mouvement pro-vie qu'aux organes gouvernementaux, et aussi par l'influence sur ce processus des associations religieuses. Apparemment, ces raisons expliquent la quasi-absence de conflits juridiques sur ce sujet dans la Fédération de Russie.